

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 11 janvier 2021 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

En raison du prolongement de l'état d'urgence sanitaire, la séance se tient en vidéoconférence sans la présence du public. L'enregistrement verbal de la réunion sera publié sur le site internet de la municipalité dès que possible.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Pascal Richard
M. Stéphane Beauregard
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Éric Beauregard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

01-01-2021

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard
appuyé par M. Bernard Bédard
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Adoption du règlement 344-2021 pour fixer le taux de taxes et compensation pour l'exercice financier 2021;
4. Adoption des procès-verbaux des séances du 7, 17 et 29 décembre 2020;
5. Rapport de l'inspecteur municipal;
6. Les motoneigistes du corridor permanent inc. – Renouvellement de la demande de traverse 2020-2021;
7. Mandat à une firme d'ingénierie pour le projet de construction du garage municipal;
8. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
9. Versement de la quote-part 2021 à la Régie intermunicipale de Roxton;

10. Abrogation du règlement 339-2020 concernant la circulation des véhicules hors route sur les chemins municipaux de la Municipalité du Canton de Roxton;
11. Annulation des cartes de crédit appartenant à Nancy Légaré et Stéphane Martin;
12. Embauche d'une adjointe administrative/commis-comptable;
13. Liste des comptes;
14. Portail de données immobilières de PG Solutions;
15. Divers : Aucun
16. Rapport des comités;
17. Correspondance;
18. Questions de l'assemblée;
19. Levée de l'assemblée.

02-01-2021

3. **Adoption du règlement 344-2021 pour fixer le taux de taxes et compensation pour l'exercice financier 2021**

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 29 décembre 2020 par M. Bernard Bédard et que le projet de règlement a également été déposé;

À ses causes, il a été ordonné et statué par le conseil de la Municipalité du Canton de Roxton et ledit conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

1. Taxes foncières générales

Qu'une taxe de 0,4041 \$ du cent dollar d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2021, sur tout le territoire, lot ou partie de lot, avec tout ce qu'incorporé au fonds et défini par la Loi comme bien fonds et immeubles.

2. Taxe spéciale pour le remboursement du règlement d'emprunt 260-2010 (Réfection du 8ème Rang)

Qu'une taxe spéciale imposée sur tous les immeubles imposables de la municipalité par le règlement d'emprunt numéro 260-2010 est, pour l'exercice financier 2021, de 0.0169 \$/100 \$ d'évaluation imposable.

3. Taxe spéciale pour le remboursement du règlement d'emprunt 283-2013 (Pavage du rang Petit 11)

Qu'une taxe spéciale imposée sur tous les immeubles imposables de la municipalité par le règlement d'emprunt numéro 283-2013 est, pour l'exercice financier 2021, de 0.0074 \$/100 \$ d'évaluation imposable.

4. Taxe spéciale pour le remboursement du règlement d'emprunt 302-2016 (Pavage du 5ème Rang)

Qu'une taxe spéciale imposée sur tous les immeubles imposables de la municipalité par le règlement d'emprunt numéro 302-2016 est, pour l'exercice financier 2021, de 0.0144 \$/100 \$ d'évaluation imposable.

5. Taxe spéciale pour le remboursement du règlement d'emprunt 312-2016 (Réfection du 6ème Rang)

Qu'une taxe spéciale imposée sur tous les immeubles imposables de la municipalité par le règlement d'emprunt numéro 312-2016 est, pour l'exercice financier 2021, de 0.0196 \$/100 \$ d'évaluation imposable.

6. Taxe spéciale pour le remboursement du règlement d'emprunt 321-2018 (Réfection du 9^{ème} Rang)

Qu'une taxe spéciale imposée sur tous les immeubles imposables de la municipalité par le règlement d'emprunt numéro 321-2018 est, pour l'exercice financier 2021, de 0.0342 \$/100 \$ d'évaluation imposable.

7. Taxe spéciale pour l'entretien du réseau d'égout du chemin des Chalets

Qu'une taxe spéciale annuelle de 59.76 \$ soit imposée et prélevée sur tous les immeubles desservis par le réseau d'égout dans le chemin des Chalets pour l'entretien du réseau d'égout et de la station de pompage du chemin des Chalets.

8. Taxe spéciale imposée aux immeubles desservis par le réseau d'égout du chemin des Chalets

Qu'une taxe spéciale annuelle de 72.72 \$ soit imposée et prélevée sur tous les immeubles desservis par le réseau d'égout dans le chemin des Chalets afin de rembourser des dépenses effectuées (immobilisations) par la Municipalité du Village de Roxton Falls tel que prévu à l'entente intervenue.

9. Taxe de service imposée aux immeubles desservis par le réseau d'égout

Qu'une taxe de service annuelle de 58.24 \$ soit imposée et prélevée de tous les immeubles desservis par le réseau d'égout.

10. Taxe spéciale pour les services de la Sûreté du Québec

Qu'une taxe de 0,0366 \$ du cent dollar d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2021, sur tout le territoire, lot ou partie de lot, avec tout ce qu'incorporé au fonds et défini par la Loi comme bien fonds et immeubles.

Qu'en plus de cette taxe une compensation annuelle de 143 \$ pour toutes les résidences, soit imposée et prélevée à tous les propriétaires de maisons, de chalets ou d'immeuble commerciale.

11. Compensation pour le service d'enlèvement, de transport, d'élimination des matières résiduelles et des gros rebuts et la disposition des ordures

Qu'une compensation annuelle de 209.25 \$ pour toutes les résidences, soit imposée et prélevée à tous les propriétaires de maisons ou de chalets.

12. Collecte des matières résiduelles pour les ICI (industries, commerces et institutions)

Qu'une compensation annuelle soit imposée et prélevée à tous les propriétaires d'un ICI (industries, commerces et institutions) présent sur le territoire de la Municipalité du Canton de Roxton qui auront adressé une demande d'adhésion au service. La compensation annuelle s'établit comme suit :

<u>Collecte des résidus domestiques</u>	
Nombre et capacité des bacs	Prix par établissement par année
2 bacs de 240 l. ou 1 bac de 360l.	143.70\$
4 bacs de 240l. ou 2 bacs de 360l.	287.40\$
6 bacs de 240l. ou 3 bacs de 360l.	431.10\$

<u>Collecte des matières recyclables</u>	
Nombre et capacité des bacs	Prix par établissement par année
1 bac de 360l.	46.27\$
2 bacs de 360l.	92.54\$
3 bacs de 360l.	138.81\$
4 bacs de 360l.	185.08\$
5 bacs de 360l.	231.35\$

<u>Collecte des matières organiques</u>	
Nombre et capacité des bacs	Prix par établissement par année
1 bac de 240l.	72.48\$
2 bacs de 240l.	144.96\$
3 bacs de 240l.	217.44\$
4 bacs de 240l.	289.92\$
5 bacs de 240l.	362.40\$

13. Compensation pour la vidange des installations septiques

Pour pourvoir au paiement des dépenses de la vidange des fosses septiques visées par le règlement #300-2015, il est exigé et il sera prélevé, pour l'année 2021, de chaque propriétaire de l'immeuble visé par le programme régional de vidange des installations septiques dans les limites du territoire de la Municipalité du Canton de Roxton, une compensation applicable à chaque immeuble isolé, qu'il soit permanent ou saisonnier dont il est propriétaire, un tarif de :

- Vidange permanente : 82,80 \$
- Vidange saisonnière : 41,40 \$
- Tarif additionnel pour vidange hors saison : 54,36 \$
- Vidange additionnelle : 154,05 \$
- Vidange additionnelle hors saison : 208.40 \$
- Déplacement inutile : 35 \$

14. Tarifcation pour les permis et licences :

a) Permis pour les colporteurs	25 \$
b) Permis pour les ventes de garage	10 \$
c) Permis pour les feux en plein air	10 \$
d) Permis pour l'installation d'un ponceau	10 \$
e) Licences de chiens	10 \$

15. Tarif pour les permis de chenil autorisés par le règlement d'urbanisme : 100 \$

16. Tarifification pour les photocopies et télécopies

- Copies en noir et blanc : 0,50\$/copie
- Copies couleur : 1\$ / copie
- Copies format 11x17 : deux fois le tarif d'une photocopie
- Télécopies : 1 \$ / envoi

17. Frais d'intérêts

Que des frais d'intérêts de 10 % l'an soient chargés sur les taxes et compensations imposées par le présent règlement, trente (30) jours après l'envoi des comptes. Que les frais d'intérêts soient valides seulement à partir du 1^{er} juillet 2021.

18. Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à collecter ces dites taxes et compensations au bureau de la Municipalité du Canton de Roxton, situé au 216, rang Ste-Geneviève, à Roxton Falls.

19. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par M. Éric Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement # 344-2021 soit adopté pour être exécuté selon sa forme et sa teneur.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

03-01-2021

4. **Adoption des procès-verbaux des séances du 7, 17 et 29 décembre 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 2, 18 et 19 novembre 2020;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux tels que rédigés sauf une correction qui doit être apportée à la résolution numéro 219-12-2020 : la résolution a été appuyé par M. Stéphane Beauregard et non M. Stéphane Beauchemin.

Adoptée

04-01-2021

5. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par M. Stéphane Beauchemin

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport tel que rédigé.

Adoptée

05-01-2021

6. **Les motoneigistes du corridor permanent inc. – Renouvellement de la demande de traverse 2020-2021**

CONSIDÉRANT QUE le Club Les motoneigistes du corridor permanent inc. a présenté une demande à la Municipalité du Canton de Roxton afin de rendre les traverses de routes du sentier conformes pour la saison 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste en un renouvellement puisqu'aucune modification n'a été apportée par rapport à la demande de l'année passée;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports exige qu'un règlement municipal soit adopté lorsqu'un sentier de véhicules hors route emprunte la route sur un kilomètre et plus;

CONSIDÉRANT QUE le sentier emprunté par les membres du club longe la route mais sur une distance inférieure à 1 kilomètre;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- que le conseil municipal est en accord avec la liste des traverses situées sur les routes gérées par la municipalité mentionnées dans la lettre datée du 15 novembre 2020;
- qu'une preuve que le Club Les motoneigistes du corridor permanent inc. est détenteur d'une police d'assurances de responsabilité civile d'au moins 2 millions de dollars soit fournie à la municipalité;
- que les plans de signalisation préparés selon les normes du ministère des Transports soient transmis au Club Les motoneigistes du Corridor Permanent inc.;
- que l'installation des panneaux de signalisation devra être faite selon les plans fournis et ce, sous la supervision de l'inspecteur municipal;
- que tous les frais relatifs à la signalisation sont à la charge du club.

Adoptée

06-01-2021 7. **Mandat à une firme d'ingénierie pour le projet de construction du garage municipal**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme d'ingénierie pour le projet d'agrandissement du garage municipalité;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

Appuyé par Mme Diane Ferland

Et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme d'ingénierie Fusion pour le projet de construction du garage municipal. Leur offre de service s'élève à 14 000 \$.

Adoptée

07-01-2021 8. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments qui contenait le rapport annuel 2020 des permis ainsi que le rapport annuel du comité consultatif d'urbanisme;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par M. Éric Beaugard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé

Adoptée

08-01-2021 9. **Versement de la quote-part 2021 à la Régie intermunicipale de Roxton**

Il est proposé par M. Stéphane Beaugard

Appuyé par M. François Légaré

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser le versement d'une partie de la quote-part prévue au budget 2021 pour la Régie intermunicipale de Roxton, soit le montant de 7 000 \$.

Adoptée

10. **Abrogation du règlement 339-2020 concernant la circulation des véhicules hors route sur les chemins municipaux de la Municipalité du Canton de Roxton**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

- 09-01-2021 11. **Annulation des cartes de crédit appartenant à Nancy Légaré et Stéphane Martin**
- CONSIDÉRANT QUE Mme Nancy Légaré et M. Stéphane Martin ne travaillent plus pour la municipalité et qu'une carte de crédit appartenant à la municipalité était émise à leur nom;
- PAR CONSÉQUENT,
Il est proposé par Mme Diane Ferland
Appuyé par M. Bernard Bédard
Et résolu à l'unanimité des conseillers de demander l'annulation des cartes de crédit Visa émise au nom de la Municipalité pour Mme Nancy Légaré et M. Stéphane Martin.
- Adoptée
- 10-01-2021 12. **Embauche d'une adjointe administrative/commis-comptable**
- CONSIDÉRANT QUE le comité des employés a rencontré quelques candidates intéressées au poste vacant d'adjointe administrative/commis-comptable et qu'une candidate a été choisi parmi celles-ci;
- PAR CONSÉQUENT,
Il est proposé par M. Stéphane Beaugard
appuyé par Mme Diane Ferland
et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de Mme Peggy Gélinas. Que la durée de la probation soit de 3 mois et qu'une vérification pré-emploi soit faite par la firme Renseignement stratégique.
- Adoptée
- 11-01-2021 13. **Liste des comptes**
- Il est proposé par M. Éric Beaugard
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 103 342.61 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.
- Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

12-01-2021

14. **Portail de données immobilières de PG Solutions**

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions a actuellement une promotion qui nous offre la possibilité d'obtenir le Portail de données immobilières sans frais;

CONSIDÉRANT QUE le Portail de données immobilières permet aux municipalités de rendre accessible à leurs citoyens et aux tierces parties, les données foncières tels l'évaluation, les taxes et leur solde;

CONSIDÉRANT QUE la promotion prévoit qu'aucun frais d'implantation et de droit d'accès annuel ne sera facturé et ce même pour les années subséquentes mais qu'en contrepartie, PG Solutions conserve les revenus transactionnels (frais imposés aux professionnels pour l'accès à certaines informations);

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

Appuyé par M. Pascal Richard

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les documents à intervenir afin que le Portail de données immobilières soit en fonction pour la municipalité.

Adoptée

17. **Correspondance**

La correspondance reçue a été remise aux élus.

13-01-2021

19. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Éric Beauregard

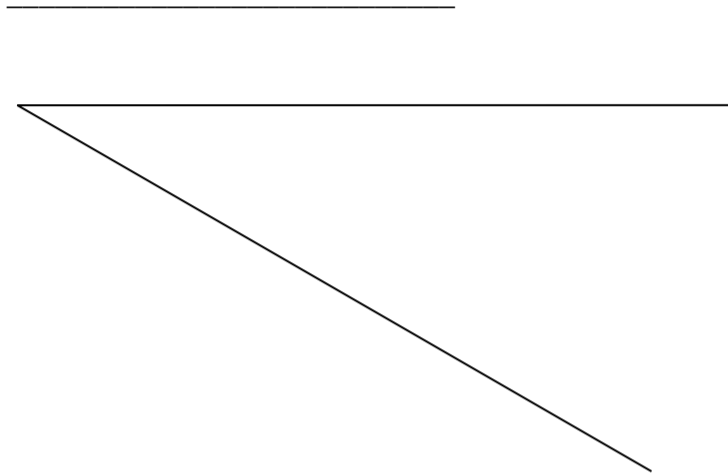
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 19 h 40.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

A handwritten signature consisting of three lines: a short horizontal line at the top, a longer horizontal line below it, and a diagonal line extending downwards and to the right from the end of the second line.